



**Procès-verbal du comité syndical**  
**Séance du 28 mars 2024**

Le 28 mars 2024 à 18h00, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la salle du conseil de la communauté de communes du Pays de Lure, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

**Délégués présents :**

**CC de la Haute Comté :** Thierry Bordot (pouvoir de Véronique Grandjean), Thierry Belloncle, Maguy Courtoy, Michel Désiré, Ghislain Jacquy, Bruno Machard, Nicolas Choux, Christian Chassard (suppléant de Henri De Malliard).

**CC des Mille Étangs :** Henri Saintigny (pouvoir de Philippe Grosjean), Laurent Seguin.

**CC du Pays de Lure :** Isabelle Arnould, Christian Laroche, Virginie Luthringer, Antoinette Marchal, Pierre Thomas, Agnès Galmiche (suppléante de Éric Houlley).

**CC du Pays de Luxeuil :** Jacques Deshayes, André Dirand, Sébastien Richardot (pouvoir de Jean-Marc Sigust).

**CC du Pays de Villersexel :** Alain Bizotto, Charles Granet, Nelly Mougénot, Laurent Muret, Jean-François Lavalette (représente Guy Levain).

**CC Rahin Chérimont :** Karine François, Gilles Grosjean, Michel Jacobberger, Béatrice Py, Pierric Tarin, François Bresson (représente Alain Ipponich).

**Assistaient également à la séance :** Laure Bataille (directrice), Jean-Philippe Gonant (chargé de mission PCET), Charline Couterut (chargée de mission Santé), Aurore Perreau (chargée de mission Leader), Yvana Sarre (assistante administrative).

**Nombre de membres en exercice :** 52

**Nombre de membres présents votants :** 30

**Nombre de pouvoirs :** 3

**Secrétaire de séance :** Thierry Belloncle

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Affectation du résultat 2023
- 2- Vote des cotisations 2024
- 3- Vote du budget primitif 2024
- 4- Programme d'actions 2024 du Plan climat
- 5- Programme d'actions 2024 de la démarche Santé
- 6- Conseil de développement : composition et modalités de fonctionnement
- 7- Remboursement des frais dans le cadre de la mission Santé – attractivité
- 8- Questions diverses

---

**Ouverture de la séance :**

Thierry BORDOT, Président, débute la séance en proposant une minute de silence en mémoire de Benoît MIEGE, décédé récemment, membre du comité syndical depuis 2015.

Thierry BELLONCLE est désigné secrétaire de séance.

Approbation : le procès-verbal du comité syndical du 29 février est approuvé à l'unanimité.

## Point n° 1

### Objet : Budget - Affectation du résultat 2023

Constatant que le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

#### En section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice	75 743.98€
Excédent antérieur reporté	768 970.94€
<b>Résultat à affecter</b>	<b>844 714.92€</b>

#### En section d'Investissement

Résultat de l'exercice	15 188.56€
Excédent antérieur reporté	100 893.42€
Solde d'exécution d'investissement	<b>116 081.98€</b>
Solde des restes à réaliser	<b>15 510.01€</b>

→ pas de besoin de financement à couvrir

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2023	<b>844 714.92€</b>	disponible à affecter
↓		
Part affectée à l'investissement	<b>0€</b>	1068 en recette d'investissement
Excédent de fonctionnement reporté	<b>844 714.92€</b>	002 en recette de fonctionnement

#### DECISION :

**Le comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 tel que présenté ci-dessus.**

## Point n°2

### Objet : Vote des cotisations 2024

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 29 février 2024, il a été proposé de maintenir la cotisation des Communautés de communes à **2.70€ / habitant**.

#### Estimation du montant des cotisations, basée sur la population légale des communes, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Mise à jour : décembre 2023- Source : Insee, recensement de la population 2021

Communauté de communes	Population totale Nb habitants	Cotisation 2.70€/habitant
C.C. du Pays de Lure	19 542	52 763.40 €
C.C. de la Haute Comté	17 419	47 031.30 €
C.C. du Pays de Luxeuil	15 301	41 312.70 €
C.C. de Rahin et Chérimont	11 930	32 211.00 €
C.C. des Mille Étangs	8 722	23 549.40 €
C.C. du Pays de Villersexel	7 992	21 578.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 906</b>	<b>218 446.20 €</b>

#### DECISION :

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- ▶ **Fixe la cotisation 2024 à 2.7€ /habitant**

### Point n°3

#### Objet : Vote du budget primitif 2023

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 29 février 2024, des éléments de contexte et des démarches portées par le Pays, un projet de budget primitif est présenté.

Le projet de budget, accompagné d'une note de présentation a été adressé aux membres du comité syndical le 15 mars.

☞ une présentation du projet de budget est faite en séance

#### Section de fonctionnement

<b>Dépenses de fonctionnement par chapitre</b>	<b>BP 2024</b>
chap 11 - Charges à caractère général	263 390,91
chap 12 - Charges de personnel	355 050,00
chap 42 - Opération d'ordre entre section	29 098,21
chap 65 - Autres charges	569 715,00
chap 66 - Charges financières	0,00
chap 67 - Charges exceptionnelles	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 217 254,12</b>

  

<b>Recettes de fonctionnement par chapitre</b>	<b>BP 2024</b>
chap 02 - Excédent antérieur reporté	844 714,92
chap 13 - Atténuation de charges	2 688,00
chap 42 - Opérations d'ordre entre sections	1 394,00
chap 74 - Dotation et participations	368 452,20
chap 75 - autres pdt de gestion courantes	5,00
chap 77 - Produits exceptionnels	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 217 254,12</b>

#### Section d'investissement

<b>Dépenses d'investissement par chapitre</b>	<b>BP 2024</b>
chap 40 - Opérations d'ordre entre section	1 394,00
chap 20 - Immobilisations incorporelles	56 970,00
chap 21 - Immobilisations corporelles	16 300,00
Restes à réaliser - N-1	13 510,01
<b>TOTAL</b>	<b>88 174,01</b>

  

<b>Recettes d'investissement par chapitre</b>	<b>BP 2024</b>
chap 01 - Excédent reporté	116 081,98
chap 40 - Opérations d'ordre entre sections	29 098,21
chap 10 - Dotations Fonds divers Réserves	454,92
<b>TOTAL</b>	<b>145 635,11</b>

#### DECISION :

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ▶ Adopte le budget primitif de l'année 2024 tel que présenté

## Point n°4

### Objet : Programme d'actions Plan Climat - 2024

En 2024, les missions proposées dans le cadre du Plan Climat sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la feuille de route du Plan Climat
- Accompagner en amont, les projets liés à la transition énergétique
- Assurer le suivi du Schéma Directeur des mobilités douces : déployer le stationnement vélo, accompagner la réalisation des aménagements, engager des actions en faveur de l'usage du vélo (savoir rouler à vélo)
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la qualité sanitaire et énergétique des bâtiments et notamment les écoles
- Déployer les actions de sensibilisation sur les sujets de la pollinisation et de la biodiversité (scolaires, grand public, élus)
- Poursuivre les actions en faveur de l'usage du bois
- Engager une nouvelle mission d'accompagnement des communes et communautés de communes dans la gestion de leurs bâtiments publics au quotidien

☞ une présentation des différentes actions est faite en séance.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ces actions est le suivant :

#### FONCTIONNEMENT

##### Axe 1 - Mobilité

Hébergement outil cyclable ITEM	480 €
Déploiement de la démarche « Savoir Rouler à vélo » (prestation et équipements de sécurité - 24 classes)	32 400 €*

##### Axe 2 – Bâtiment et Axe 5 – Qualité de l'air

Projet Qualité de l'air dans les écoles (MNVS)	10 550€*
--	----------

##### Axe 5 – Aménagements durables et biodiversité

Actions « aider au repeuplement et préservation des abeilles »	14 400€*
Action de sensibilisation élus désimperperméabilisation	2 500€
Action de sensibilisation biodiversité	9 000€*

##### Axe transversal - Bois

Action de sensibilisation élus « usage du bois »	1 600€
--	--------

**Total** **70 930€**

#### INVESTISSEMENT

Solde du marché des arceaux de stationnement vélo	17 110€*
---	----------

\*L'autofinancement de ces actions pourra être assuré via le Fond de transition Energétique du Pays – à hauteur de 50% en 2024.

#### DECISION :

**Le comité syndical à l'unanimité,**

- ▶ **Valide le programme d'actions Plan Climat 2024**
- ▶ **Autorise le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et solliciter les financeurs.**

#### Point n°4

##### Objet : Programme d'actions démarche Santé - 2024

En 2024, les missions proposées dans le cadre de la démarche Santé sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du Contrat Local de Santé
- Poursuivre la réflexion engagée en faveur d'une politique santé harmonisée à l'échelle du Pays, à travers les travaux de la commission *aide à l'installation et attractivité des professionnels de santé*
- Accompagner les projets d'exercice coordonné et projets de santé

☞ *une présentation des différentes actions est faite en séance.*

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ces actions est le suivant :

<b>FA1</b> : Mettre en œuvre le parcours des étudiants en santé sur le territoire	<b>1 276 €</b>
<b>FA3</b> : Promotion des études de santé auprès des jeunes du territoire	<b>1 500 €</b>
<b>FA4</b> : Accompagnements des professionnels de santé et médico sociaux en exercice	<b>1 267 €</b>
<b>FA6</b> : Dynamique des 1 000 premiers jours - Comité technique territorial	<b>1 000 €</b>
<b>FA8</b> : Déployer des formations PSSM	<b>4 166 €</b>
<b>FA9</b> : Appui au réseau "Relais santé de proximité"	<b>500 €</b>
<b>FA10</b> : Promotion territorialisée et coordonnée de la santé nutritionnelle	<b>1 000 €</b>
<b>FA13</b> : Accompagnement des élus dans une approche santé environnementale globale	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 709€</b>

Ces actions sont prises en charge par l'ARS à hauteur de 100%.

Le Pays dispose par ailleurs d'un reliquat de subvention de 3325€ sur le précédent Contrat Local de Santé, ces crédits seront mobilisés en faveur d'actions auprès des professionnels de santé

En section d'investissement, 1200€ sont inscrits pour l'acquisition de mallettes de dépistage auditif et visuel pour les enfants de moins de 3 ans (action reconduite).

D'autres actions (en investissement et en fonctionnement) pourront émerger en cours d'année en faveur de l'accueil des professionnels de santé, dans le cadre des travaux de la commission.

#### DECISION :

**Le comité syndical à l'unanimité,**

- ▶ **Valide le programme d'actions Santé 2024**
- ▶ **Autorise le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et solliciter les financeurs.**

#### Point n°5

##### Objet : Conseil de développement : composition et modalités de fonctionnement

Le Pays, en tant que Pôle d'Equilibre Territorial et Rural doit disposer d'un Conseil de développement.

L'article L5741.1 du CGCT précise que ce Conseil de développement :

- réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle.
- est consulté sur les principales orientations du comité syndical et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.
- produit un rapport annuel d'activités, débattu en Comité syndical.

Les statuts du Pays précisent que les modalités de fonctionnement du Conseil de développement sont définies par une convention, validées par le comité syndical.

Le Conseil de développement a été installé à la création du Pays puis a été renouvelé à plusieurs reprises en tenant compte d'un équilibre de la représentation des membres d'un point de vue géographique et thématique.

Il convient à ce jour de procéder à l'installation d'un nouveau conseil de développement.

Compte tenu des différentes démarches d'animation portées actuellement par le Pays, et afin de s'inscrire dans une approche transversale, il est proposé de se baser sur le collège privé du comité de programmation LEADER pour constituer le conseil de développement.

Cette instance a été mise en place dans le cadre du nouveau programme LEADER 2023-2027. Sa composition a été validée lors de la réunion du comité de programmation du 13 février dernier.

Elle est composée de 14 membres représentant la société civile.

Il est donc proposé de désigner les membres du collège privé du comité de programmation comme membres du conseil de développement.

Il est également proposé de poursuivre le principe d'ouverture de cette instance. Ainsi pour les besoins de ses travaux, peuvent être invitées toutes les personnes et/ou structures non membres du Conseil afin qu'elles apportent leurs analyses, leurs préconisations et contribuent aux différentes réflexions.

#### **DECISION :**

**Le comité syndical à l'unanimité,**

- ▶ **Valide la proposition ci-dessus**
- ▶ **Autorise le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et solliciter les financeurs.**

#### **Point n°6**

**Objet : Remboursement des frais dans le cadre de la mission Santé – attractivité.**

Le Pays a participé le 16 mars 2024 à une journée régionale à destination des internes en médecine générale. Deux médecins généralistes ont accompagné la chargée de mission santé du Pays afin de promouvoir l'exercice sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises.

Il est proposé de rembourser les frais de déplacement de ces deux intervenantes.

Plus généralement, il est proposé de valider le principe du remboursement des frais, aux différents acteurs et professionnels de santé du territoire qui interviennent lors des actions en faveur de l'accueil et l'attractivité des professionnels de santé, auxquelles participe le Pays.

#### **DECISION :**

**Le comité syndical à l'unanimité,**

- ▶ **Décide le remboursement des frais de mission des participants aux actions en faveur de l'accueil et l'attractivité des professionnels de santé, auxquelles participe le Pays.**
- ▶ **Décide du remboursement de ces frais dans les mêmes conditions que le remboursement des frais de mission des agents du Pays.**

La séance est levée à 20h00.

<b>Le Président : Thierry Bordot</b>	<b>Le secrétaire de séance : Thierry Belloncle</b>
	